

Candidature de la Ville au programme national «Opération de Renouvellement Urbain»

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat a décidé le lancement d'un programme de soutien aux initiatives des communes en matière d'opérations lourdes de renouvellement urbain. Ce programme national, appelé «Opération de Renouvellement Urbain» (ORU), permet de bénéficier d'un soutien financier particulier de la part du Ministère de la Ville.

La Ville de Besançon avait déjà présenté sa candidature en 2000. Celle-ci n'avait pas été retenue au titre de la première partie du programme, mais le Ministère avait encouragé un nouveau dépôt de candidature courant 2001, dans le cadre d'une seconde attribution d'ORU.

La Ville de Besançon mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en direction des quartiers d'habitat social. Cela l'a amenée à s'investir significativement dans la politique de la ville, à travers divers programmes tels que le développement social des quartiers ou les contrats de ville.

Certains îlots de ces quartiers concentrent aujourd'hui un certain nombre de difficultés aussi bien urbaines (densité, bâti obsolète dans sa conception...) que sociales (faible niveau de ressources des ménages, problèmes d'insécurité...). Ces espaces n'offrent donc plus à leurs habitants une qualité de vie satisfaisante et souffrent d'une image négative par rapport aux autres quartiers de la ville. Cela conduit en retour à un processus de fuite des couches moyennes et de concentration des populations très défavorisées, réduisant peu à peu la mixité sociale, garante de l'équilibre des quartiers.

Afin de redonner à ces quartiers et à leurs habitants de meilleures conditions de vie, il apparaît nécessaire d'engager des interventions de renouvellement urbain importantes.

Ces opérations s'inscrivent dans une stratégie globale, prenant en compte à la fois les facteurs urbains, économiques et sociaux, et visant à faire des quartiers sociaux des acteurs à part entière du développement et de l'attractivité de la ville.

Cela passe par deux objectifs généraux :

- assurer l'équilibre au sein de la ville, en développant un projet urbain global, en portant une attention particulière à la question des infrastructures et des déplacements et en garantissant les conditions d'un développement économique solidaire,
- affirmer la place des quartiers au sein de l'agglomération, notamment en oeuvrant pour un meilleur équilibre entre la ville-centre et le reste de l'agglomération.

Cette stratégie se décline selon trois axes opérationnels :

- redonner une attractivité aux quartiers par l'amélioration de la mixité urbaine et sociale,
- améliorer l'intégration de ces quartiers et de leurs habitants dans le développement économique,
- renforcer parallèlement qualité de vie au quotidien et démocratie participative.

Ces objectifs supposeront des interventions de différentes natures :

- réhabilitations lourdes ou démolitions-reconstructions de certains immeubles,
- mise en oeuvre d'opérations de relogement et de mesures d'accompagnement social pour certains ménages,
- mise en place d'une gestion urbaine de proximité permettant d'améliorer la résolution des dysfonctionnements courants,

- soutien à l'implantation ou au maintien d'activités économiques dans les quartiers sociaux,
- développement d'un dispositif emploi-insertion pour aider les publics en difficulté à se réinsérer dans le monde du travail,
- renforcement de la politique de proximité et de dialogue avec les habitants.

Cette stratégie générale s'applique à l'ensemble des opérations de renouvellement urbain en cours (cité des Acacias, Clairs-Soleils) ou envisagées (Montrapon Nord, Palente, Planoise) par la Ville.

Cependant, afin d'éviter une dispersion des crédits exceptionnels du programme ORU, ces financements de l'Etat seront sollicités pour deux projets de renouvellement urbain particulièrement structurants : Clairs-Soleils et Planoise.

L'opération sur Clairs-Soleils consistera principalement dans une intervention sur le bâti, avec des démolitions-reconstructions dont l'ampleur reste à définir, ainsi que sur l'environnement urbain. Une attention particulière sera portée à la question de l'équilibre du peuplement.

L'intervention sur Planoise concernera différents sites, dont Ile de France et le Tripode Cologne, et s'attachera à développer la complémentarité de leurs fonctions (logements, commerces, équipements publics...). Plusieurs types d'actions sont envisagés, et pour certains déjà en cours : réhabilitations du bâti, réaménagement d'espaces extérieurs, démolitions avec ou sans reconstruction, création d'équipements nouveaux (Maison de Quartier, regroupement des deux bibliothèques), soutien aux centres commerciaux, installation d'activités économiques...

Ces projets seront conduits en partenariat étroit avec les bailleurs sociaux concernés, l'Etat, le Département, la Région, la Communauté d'Agglomération et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre général du Contrat de Ville 2000-2006.

Sous réserve d'une définition plus précise puis d'un chiffrage des opérations envisagées, la Ville de Besançon s'engage à abonder au moins à parité les crédits qu'apporterait l'Etat dans le cadre du programme ORU, soit 30 MF environ (4 573 500 € environ).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à déposer la candidature de la Ville au programme ORU sur la base exposée ici,
- de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération, de la CDC et des bailleurs sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juin 2001.